

**EXAMEN D’ENTREE ASSISTANT SOCIAL**

**Dates** : les 25, 26, 27, 30 et 31 août et le 1er septembre 2021 à partir de 9 heures

**Affichage des résultats**: le jeudi 2 septembre 2021 à 17h00

L'examen d'admission est obligatoire pour tout(e) candidat(e) qui n'est pas porteur(euse) d'un certificat d'enseignement secondaire supérieur. L’objectif de cet examen est de cerner au mieux la maturité, les motivations, les attentes, les capacités d’analyse, de synthèse, de critique ou de prise de recul, d’expression personnelle et en groupe des candidats. Ceci doit permettre d’effectuer un pronostic raisonnable quant à leurs capacités à suivre et à intégrer la formation théorique et pratique donnée à l’Institut.

**CONDITIONS D’INSCRIPTION**

* Avoir atteint l'âge de 18 ans au 31 décembre de l'année de l'examen.
* Etre en possession d’une carte d’identité ou d’un permis de séjour en règle.
* Demander un entretien par mail à Mme C. Hees, coordinatrice de 1e année Assistant Social (c.hees@isfsc.be) avant le 2 juillet 2021.
* Compléter le bulletin d'inscription qui sera remis lors de l'entretien et à remettre au plus tard à l'Institut le **vendredi 20 août, à 17h00.**
* Verser **180 euros** comme droit d'inscription **pour le 20 août au plus tard** sur le compte bancaire : IBAN : BE15 7995 5210 7430 ; en cas d’échec à l’examen, 145 euros seront remboursés au candidat.
* **L’horaire des épreuves sera affiché aux valves de 1ère Assistant social le mercredi 25 août.**

**MODALITES D’EXAMEN**

1. **TRAVAUX**
	1. Travail dactylographié de **réflexion personnelle et critique** qui aborde
		* le passé scolaire et professionnel du (de la) candidat(e),
		* ses attentes quant à la formation,
		* ses expériences de contacts précédents avec un(e) ou des travailleurs sociaux.
	2. Travaux en Histoire, Littérature française et Géographie (voir consignes ci-dessous).

**Les travaux sont à remettre à Mme C. Hees (bureau 313) le 20 août 2021.**

1. **EXAMENS**

Examens oraux sur chaque travail rendu.

Examen écrit en Mathématiques.

1. **EXERCICE DE SYNTHESE le jeudi 26 août 2021 à 14h00.**

Un professeur de l’école fera un exposé à caractère social ayant trait à l’actualité générale.

Le candidat devra en faire la **synthèse** et réaliser un **commentaire** sur un aspect au choix.

La clarté de l’expression et l’orthographe seront prises en considération.

Un dictionnaire peut être emporté et librement consulté.

1. **RENCONTRE :** Les candidats seront rencontrés en petit groupe par un professeur de la section.
2. **ENTRETIEN :** Un maître de formation pratique rencontrera chaque candidat sur base du travail écrit visé au paragraphe1.1.

HISTOIRE

Préambule :

− L’étudiant constituera un dossier comprenant 3 parties.

− Ce dossier doit être remis à Madame HEES (bureau 313), le vendredi 20 août 2021.

− L’examen se déroulera sur base de ce dossier. Il est donc impératif que l’étudiant dispose de son exemplaire lors de l’entretien.

- ATTENTION :

1. Dépassez Wikipédia (évitez de vous en contenter !)
2. Citez vos sources de façon précise, selon une règle de référencement choisie et respectée tout au long de votre dossier.
3. Numéroter les pages de votre travail.

**Partie 1 : Lectures**

Lecture des articles cités et réponses aux questions :

NB : Les articles cités sont disponibles sur le Net.

**ARTICLE 1 :**

MACHIELS, Christine. [Cahier Spécial] L’évolution du sens du travail social. Une rencontre avec Marie-Christine Renson, assistante sociale aux Services sociaux des quartiers 1030. Dynamiques. Histoire sociale en revue. [En ligne]. Sept. 2018, N°7, 23 p.[Consulté le 29 avril 2021]. Disponible à l’adresse : http://www.carhop.be/revuescarhop/content/uploads/2018/11/20181026\_MC\_Renson\_etude.pdf

1. Qui est Marie-Christine Renson et quel est l’objet de cet article?

2. Quels sont les principaux domaines dans lesquels Marie-Christine Renson a travaillé et travaille encore ?

3. Relevez et définissez les différents types de travail social cités par Marie-Christine Renson.

4. Comment Marie-Christine Renson définit-elle le travailleur social ou plus spécifiquement, se positionne-

 t-elle en tant que travailleuse sociale dans la société ?

5. Selon Marie-Christine Renson, la définition du métier de « travailleur social » a-t-elle évolué ? Si oui,

 expliquez dans quel sens.

6. Le CVTS (Comité de Vigilance en le travail social) a vu le jour en 2002.

1. De quoi s’agit-il ?
2. Pourquoi est-il né? Qu’elle est sa raison d’être ?

7. Définissez le concept d’État social actif. Quelle autre vision de l’État remet-il en cause ? Précisez à quel

 moment ?

 Aidez-vous de l’article suivant :

 DOCK, Thierry et REMAN, Pierre. De l’État keynésien à l’État social actif : impacts sur le travail social.

 Dynamiques. Histoire sociale en revue. . [En ligne]. Déc. 2018, N°8, 10 p. . [Consulté le 29 avril 2021].

 Disponible à l’adresse :

 [http://www.carhop.be/revuescarhop/wpcontent/uploads/2018/12/20181129\_RD8\_Dock.pdf](http://www.carhop.be/revuescarhop/wp-content/uploads/2018/12/20181129_RD8_Dock.pdf)

8. Identifiez (définir, décrire brièvement, etc.) toutes les instances politiques, toutes les associations, tous

 les organes, y compris les abréviations, cités par Marie-Christine Renson dans son interview.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**ARTICLE 2 :**

TILLY, Pierre. L’histoire peut-elle contribuer à la compréhension du travail social ? Dynamiques. Histoire sociale en revue. [En ligne]. Déc. 2018, N°8, 7 p. [Consulté le 29 avril 2021]. Disponible à l’adresse :

<http://www.carhop.be/revuescarhop/wpcontent/uploads/2018/12/20181217_RD8_Introduction_au_dossier.pdf>

1. Pierre TILLY écrit ceci : “Née dans les sociétés industrielles d’Europe occidentale dans le courant du XIXe,

 […] la question sociale revient depuis quelques années sur le devant de la scène politique et

 intellectuelle.”

 Qu’entendre par “la question sociale” ?

 ATTENTION : Etoffez votre réponse avec quelques éléments de recherche puisés dans d’autres sources,

 jointes au dossier et correctement référencées. Evitez de se contenter de Wikipédia !

2. Dans cet article, l’auteur parle de l’apport de la micro-histoire apparue en Italie dans les années 1970.

1. Expliquez cet apport et en quoi il est important pour la compréhension de l’histoire du travail social. (p.3)
2. Mais il est impossible de ne faire que de la micro-histoire… (p.4). Expliquez !

3. Cet apport amènera au questionnement toujours présent aujourd’hui (p. 5) avec des doutes encore plus

 profonds. Depuis les années 1980-1990, le travail social connaît de réelles difficultés. L’auteur conclut

 que cela témoigne de “l’échec de l’Etat dans sa grande capacité de redistribution et régulation”.(p.6)

 Expliquez cette notion d’échec et les conséquences pour le travail social.

 4. En fin d’article, l’auteur apporte une nuance fondamentale concernant la connaissance historique et la

 vérité en histoire. L’historien peut-il prétendre détenir la/une vérité historique ? Expliquez et

 commentez.

5. Relevez 4 points de similitude entre les dires de Marie-Christine Renson et celle de Pierre Tilly.

**ARTICLE 3 :**

FRESON, Dimitri. Discours stigmatisant : le travail social empêché. Dynamiques. Histoire sociale en revue. [En ligne]. Déc. 2018, N°8, 7 p. [Consulté le 29 avril 2021]. Disponible à l’adresse : http://www.carhop.be/revuescarhop/wp-content/uploads/2018/12/20181219\_RD8\_Freson.pdf

1. Dimitri Fresson et Marie-Christine Renson travaillent avec des publics similaires mais dans des domaines très différents. Expliquez.

2. Expliquez : “Gouvernement Michel (coalition suédoise de droite et centre droite)”

3. Qui est Théo Franken ?

4. Dimitri Freson pointe une problématique très précise que les travailleurs sociaux rencontrent

 aujourd’hui. Quelle est cette problématique ? En quoi empêche-t-elle le travail social ? Expliquez avec

 vos mots.

5. Quel(s) public(s) est/sont concerné(s) par cette problématique ?

6. Comme M.-Ch. Renson et P. Tilly, Dimitri Freson reconnaît le fait que le travailleur social devient un

 agent d’un certain contrôle social. Et cela lui pose question.

1. Pourquoi ?
2. Quelle est la réponse proposée par l’auteur face à ces mesures qu’il décrit comme de plus en plus coercitives ?

**Partie 2 : ligne du temps et compréhension**

1. Au travers du texte dans l’encadré ci-dessous, des évènements, des Traités, des lois, des périodes, etc.

 sont mentionnés. Reportez-les sur une ligne du temps de façon claire et pertinente. A vous de choisir la

 façon de la présenter.

2. ATTENTION : Lors de la rencontre avec le professeur, l’étudiant sera capable d’expliquer tous les termes

 présents dans ce texte, y compris les noms de personne.

La Belgique connaîtra une évolution mouvementée.

En 1830, la Belgique est un jeune Etat. Sa naissance est toute aléatoire, le résultat d’une multitude de contingences. En réalité, la Belgique, comme la France et la Hollande, n’était qu’un “possible” entre mille. Mais il se fait que ce possible s’est produit !

**Le 27 septembre 1830**, suite au soulèvement de la population belge, les troupes du hollandais Guillaume d’Orange Nassaux battent en retraite. Un gouvernement provisoire est instauré et il proclame l’indépendance. Guillaume d’Orange est contraint de la reconnaître le **4 octobre** suivant.

**Le 11 novembre 1830**, le Gouvernement élit le Congrès National selon le mode du scrutin qui s’impose de bonne foi : **le suffrage censitaire** (Cfr. La Colonne du Congrès, rue Royale).

**Le 7 février 1831**, le Congrès National dote la Belgique de sa **Constitution** du Peuple Belge. Au travers de sa Constitution, le Congrès National choisi le régime de la **monarchie constitutionnelle parlementaire** **bicamérale.**

Pour les Constituants belges de 1830, la Nation, c’est le groupement d’individus fixés sur le territoire nouvellement délimité et soumis à l’autorité d’un même gouvernement.

Le choix du monarque ne sera pas facile car il doit satisfaire à beaucoup de conditions pour rassurer les puissances étrangères et l’ensemble des Belges. Après plusieurs tentatives, c’est **Léopold de Saxe Cobourg** **et Gotha (1790- 1831-1865)** qui sera le premier Roi des Belges. C’est un prince d’origine allemande, encore attaché aux valeurs de l’Ancien Régime mais qui se montre enclin et déterminé à défendre sa nouvelle Patrie. Pourquoi lui ? Il a pris la nationalité anglaise en épousant la fille du roi d’Angleterre, décédée moins d’un an après leur mariage. Il a servi dans les armées russes aux temps des guerres napoléoniennes et épouse en secondes noces une fille du Roi de France, Louis-Philippe, Marie-Louise d’Orléans. Ainsi, le jeune Etat qui doit se stabiliser et s’imposer sur la scène internationale, choisira un monarque parfaitement neutre pour tous. Léopold Ier prête serment de fidélité à la Constitution et au Peuple belge, le **21 juillet** **1831.**

Une fois sur le trône, Léopold Ier s’attachera à déjouer les ultimes tentatives annexionnistes tant françaises (Napoléon III) que hollandaises, celles de Guillaume d’Orange qui espérait toujours reprendre les territoires perdus en 1830. Ainsi, il faudra attendre le **19 mars 1839** pour que soit signé le **Traité de XXIV Articles** par lequel la Belgique reçoit définitivement sa reconnaissance internationale. Guillaume d’Orange ne pourra plus essayer de récupérer les territoires perdus.

Pendant cette première décennie de l’existence du jeune Etat, les intellectuels et hommes de tendances politiques diverses se tiennent les coudes. La formule consacrée est alors : “Il faut gouverner en-dehors et au-dessous des partis”. C’est ce que l’on appellera la **période de l’unionisme**.

L’unionisme c’est le prolongement d’un accord intervenu en 1828 entre les “Catholiques = conservateurs” et les “Libéraux = progressistes”. Il reflète une véritable union morale, suscite un climat d’entente nationale entre les dirigeants qui œuvrent au service de la Nation.

Une fois la tranquillité extérieure assurée (cfr. Traité des XXIV Articles), l’unionisme décline et perd sa raison d’être. Il sera remplacé par une montée en puissance de confrontations et la dualisation entre élites libérales et catholiques, sur fond de clivage religieux entre l’Eglise et l’Etat. La question fondamentale sera la suivante : quelle place laisser à l’Eglise ? Cfr. La **question de la charité** (bienfaisance publique défendue par les Libéraux contre charité privée et philanthropie, monopole des Catholiques?).

Cfr. **La guerre des** **cimetières de 1850 à 1879** ou encore la “**première guerre scolaire**” qui s’ouvre avec la **loi Nothomb de 1842**, se cristallise avec la **loi Van Humbeeck de 1879** que les Catholiques appelleront Loi du malheur, et se termine avec la **loi Poullet de 1914** qui instaure l’enseignement primaire obligatoire mais qui ne sera d’application qu’en 1919.

Revenons à l’unionisme qui cède la place à une longue **période de la bipolarisation** marquée par le **bipartisme**. Très vite, **(1846)** les **Libéraux** (avec à leur tête Paul Janson, Wathère Frère-Orban ou encore Charles Rogier) se sont constitués en parti politique, avec un programme, un président, un bureau, une organisation. Les **Catholiques (**dont certains noms sont connus : Charles Woeste, Henri Carton de Wiart, Edouard-Antoine Ducpétiaux) ne se constitueront en parti politique qu’en **1884,** dans l’espoir de remporter les élections. Un troisième parti voit le jour en **1885** : le **Parti Ouvrier Belge** (futur parti socialiste).

De 1847 à 1914, la Belgique connaît une alternance de parti au pouvoir. Ce sera soit les Catholiques, soit et plus souvent, les Libéraux. On parle alors de **gouvernement homogène[[1]](#footnote-1)** (majorité absolue).

**1893** marquera cependant un grand tournant : c’est l’année où est enfin voté le changement de la Constitution et donc le **suffrage universel tempéré par le vote plural** (maximum 3 voix) + l’obligation du vote (voulue par les conservateurs qui craignaient que l’abstention ne fasse la part belle aux extrémistes càd les socialiste et progressistes).

Lors des élections de l’année suivante, malgré le vote plural imposé par les Catholiques, le POB remporte assez de suffrages pour envoyer ses premiers députés au Parlement. Mais on reste encore avec un système ou les Catholiques sortent renforcés de ces élections.

Du coup, soutenus par le POB qui espère en récolter les fruits, les Libéraux vont se battre pour que l’on remplace le **scrutin majoritaire** par le **scrutin proportionnel** qui sera voté en **1899.**

En août 1914, dès l’annonce de l’invasion allemande, un Gouvernement dit d’Union sacrée est mis sur pied et s’exile au Havre (Sainte-Adresse). Les luttes idéologiques se font discrètes pour la durée de la guerre.

Dès le lendemain de l’Armistice, devant les Chambres réunies (Parlement), le **22 novembre 1918,** le Roi Albert Ier prononce son premier “**discours du trône**” depuis 1914. Il y annonce de profondes réformes sociales et politiques. La base de son discours repose sur le principe que le droit de mourir pour la patrie doit être inséparable du “droit de voter pour la patrie” ou “l’égalité dans la souffrance et dans l’endurance crée des droits égaux à l’expression des aspirations publiques”. Du coup, en **mai 1919**, le Gouvernement propose de modifier les critères d’accès aux prochaines élections. Les **hommes** âgés de 21 ans et plus **obtiennent le suffrage universel** (un homme, une voix) et **certaines femmes obtiennent le droit de voter** (les veuves, non remariées, de citoyens belges victimes de guerre, les mères belges ayant perdu un fils au combat, les femmes condamnées à la prison pour fait d’acte patriotique). Le chemin vers le suffrage universel pur et simple pour tous se poursuivra à un rythme plus rapide qu’au XIXe siècle. Par exemple, en **1920,** les femmes obtiennent le droit de voter aux élections communales.

La réforme du mode de scrutin induit des résultats électoraux qui marquent la fin des gouvernements homogènes. Nous entrons dans l’ère **des gouvernements de coalition ou le multipartisme** est la règle. Cela implique des négociations préparatoires, des compromis, des programmes, etc. Ce système lié aux multipartisme et au scrutin proportionnel, offre une meilleure garantie de représentation démocratique. A contrario, ce système présente ses faiblesses. On en a fait l’expérience lors de très longues et difficiles missions de formation du Gouvernement Charles Michel qui a été institué en octobre 2014, après les élections de mai 2013.

Retenons encore **1948** : **suffrage universel pure et simple à les niveaux de pouvoir (commune, province,** **national), pour les hommes ET LES FEMMES de 21 ans et plus.** Les femmes obtiennent enfin le droit de vote, sans discrimination !

Suivra l’abaissement de l’âge (**1970** : 18 ans pour les communales et **1981** : 18 ans à tous les niveaux de pouvoir) et toute la question du droit de vote des étrangers (**Traité de Maastricht de 1992** qui ne sera transcrit dans la loi électorale belge qu’en **1999.** En **2004**, est votée la loi qui autorise **les étrangers non ressortissants de l’Union européenne** à voter aux élections communales et européennes sous certaines conditions.

**Partie 3 : Recherches**

1. Choisissez **TROIS FAITS OU DATES, MOUVEMENTS, EVENEMENTS**, qui se sont produits entre 1914 et

 aujourd’hui. Ils doivent être différents de ceux mentionnés dans les articles précédents.

1. Les décrire brièvement (une page maximum pour chacun) et **montrer en quoi ils sont importants pour la** **compréhension du monde d’aujourd’hui** (argumentaire personnel).
2. Citer avec précision les sources (bibliographie complète) dont au moins un livre.

 Dépasser Wikipédia (= ne pas s’en contenter) !

2. Choisissez **UN PERSONNAGE significatif de l’histoire sociale belge**, ayant vécu au cours des XXe ou XXIe

 siècles.

1. Dresser sa biographie, mettre **l’accent sur ce qu’il a apporté à l’histoire**. Justifier votre choix. (Une page maximum).
2. Citer avec précision les sources (bibliographie complète) dont au moins un livre.

 Dépasser Wikipédia (= ne pas s’en contenter) !

3. Un dossier consacré à **UNE** **PROBLEMATIQUE** à choisir dans **l'actualité socio-politique** de ces **dix**

 **dernières années** et qui apparaît comme marquant(e).

 Exemples : le sort des femmes dans les pays intégristes religieux, la radicalisation, l’accueil des mineurs

 étrangers non accompagnés, les sans-abri, le chômage en Belgique, la montée des intégrismes religieux,

 le sort des enfants dans les guerres ou sur les chemins de l’exode, le sort des migrants en Belgique,

 pauvreté et scolarité, la surpopulation du tiers monde, les dégradations de l'environnement, les

 mouvements citoyens, la militance, handicap et emploi, le problème des minorités, Covid et santé

mentale, Covid et maltraitance,…

 Pour la problématique choisie :

1. Constituer un **dossier** d’informations **de sources variées**. Ce dossier **pourra** notamment comprendre des extraits de presse (journaux ou magazines), des articles d’encyclopédie, des extraits d’ouvrages généraux (livres), des documents audiovisuels, etc.

ATTENTION :

* Veiller à préciser l’**origine complète de chaque source** (référence bibliographique) ;
* Dépasser Wikipédia (= ne pas s’en contenter) !
* Exercer un esprit critique par rapport aux sources utilisées.
1. Rédiger un **texte synthèse** **faisant état de la question (**deux à trois pages maximum).
* Penser aux **origines historiques** de la problématique, ses causes proches (récentes) et lointaines (qui peuvent remonter loin dans le passé) ;
* Penser aux **enjeux actuels** du problème : dans quel contexte général se situe-t-il, comment se présente-t-il aujourd’hui ?
* Expliquer **pourquoi** vous avez choisi **cette problématique** et **en quoi elle est importante dans la** **société d’aujourd’hui**.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

#### L I T T E R A T U R E F R A N CA I SE

L’examen porte sur la capacité du (ou de la) candidat(e) à ***poser un regard critique sur***

une œuvre littéraire à sélectionner dans le champ romanesque de la littérature des xixe et xxe siècles.

Le ou la candidat(e) aura à choisir la lecture et l’étude littéraire de deux romans qu’il (ou elle) sélectionnera dans les listes ci-dessous. Ces deux romans devront appartenir à des genres romanesques différents (pas deux romans de même genre) et devront relever de deux siècles distincts, l’un du XIXe et l’autre du XXe siècle.

**Pour chacun des deux livres sélectionnés**, le (ou la) candidat(e) constituera un dossier de lecture dans lequel il/elle présentera :

 1°) un bref résumé du roman ;

2°) une analyse du roman, en s’aidant d’une ***étude critique*** portant sur l’œuvre choisie, sélectionnée éventuellement parmi celles dont les coordonnées sont reprises dans les listes ci-dessous.

 Ce travail d’analyse portera sur les points suivants :

Comment se présentent les caractéristiques du courant ou du mouvement littéraire dans lequel se situe l’auteur du roman ?

1. Quel est le cadre dans lequel se déroule le récit : lieu(x), époque, circonstances, milieu social des personnages, mœurs et mentalité qu’ils partagent, etc. ?
2. Quelle forme littéraire est adoptée par l’auteur du roman ? (description extérieure des interactions, ou dialogues, ou description du vécu interne d’un personnage principal, etc.)
3. Quelle est la relation entre le roman et le contexte (historique, social, politique ou intellectuel) dans lequel évolue l’auteur à l’époque où il écrit ?

3°) une conclusion où le (ou la) candidat(e) se positionne personnellement par rapport aux deux romans lus et aux commentaires explorés à propos de ces romans.

Enfin, en guise de réflexion finale, il est demandé un avis personnel sur les questions suivantes : quel est le rôle de la littérature dans notre société du XXIe siècle ? A quoi sert-elle ? Quels types de liens pourrait-on faire entre littérature et travail social, si liens il y a ?

Deux œuvres, avec leurs commentaires, sont à sélectionner parmi les 4 genres de

romans proposés ci-après :

**1°) le roman d’aventure :**

Dans les romans d’aventure au sens strict, on distingue les romans « à quête » dans lesquels les personnages doivent accéder à un accomplissement, et les récits exotiques qui se déroulent loin de la civilisation où les héros doivent se débrouiller seuls en utilisant les ressources de la nature et les moyens du bord.

**XXe siècle :**

M. Tournier, *Vendredi ou les limbes du Pacifique*

Commentaires de :

1. A. Bouloumié commente *M. Tournier, Vendredi ou les limbes du Pacifique*, coll. Foliothèque n°4, éd. Gallimard ;
2. Profil d’une œuvre, *M. Tournier, Vendredi ou les limbes du Pacifique, n°86, éd. Hatier.*

**2°) le roman historique :**

Dans le roman historique, l’intrigue se déroule à une autre époque que la nôtre ; souvent basé sur la vie d’un personnage ayant vraiment existé ou inventé, le récit met en scène des situations et des événements à travers lesquels l’auteur donne un éclairage sur notre propre époque.

**XXe siècle :**

M. Yourcenar, *Mémoires d’Hadrien*

Commentaires de :

1. étude sur *M. Yourcenar, Mémoires d’Hadrien*, coll. Résonances, éd. Ellipses ;
2. H. Levillain commente *M. Yourcenar, Mémoires d’Hadrien*, coll. Foliothèque, n°17, éd. Gallimard.

 **3°) le roman de société :**

Son but est de témoigner d’un phénomène de société qui se déroule ici ou ailleurs.

**XIXe siècle :**

G. Flaubert, *Madame Bovary*

Commentaires de :

1. P-L. Rey commente *G. Flaubert, Madame Bovary,* coll. Foliothèque, n°56, éd. Gallimard ;
2. Étude sur *G. Flaubert, Madame Bovary*, coll. Résonances, éd. Ellipses.

G. de Maupassant, *Une vie*

Commentaires de :

1. étude sur *G. de Maupassant, Une vie*, coll. Résonances, éd. Ellipses ;
2. profil d’une œuvre, *G. de Maupassant, Une vie*, n°103, éd. Hatier ;

 ou

1. M. Bury commente *G. de Maupassant, Une vie*, coll. Foliothèque, n°41, éd. Gallimard.

E. Zola, *Germinal*

Commentaires de :

1. étude sur *E. Zola, Germinal*, coll. Résonances, éd. Ellipses ;
2. profil d’une œuvre, *E. Zola, Germinal*, n°8, éd. Hatier.

**XXe siècle :**

N. Sarraute, *Enfance*

Commentaires de :

1. Profil d’une œuvre, *N. Sarraute, Enfance*, n°243, éd. Hatier ;
2. Étude sur *N. Sarraute, Enfance*, coll. Résonances, éd. Ellipses.

 A. Camus, *La peste*

Commentaires de :

1. Profil d’une œuvre, *A. Camus La peste*, n°22, éd. Hatier ;
2. J. Levi-Valensi commente *A. Camus La peste*, coll. Foliothèque, n°8,

 Gallimard.

**4°) le roman-miroir :**

Il s’agit de récits dont le personnage central vit des événements et des péripéties de vie qui pourraient arriver au lecteur lui-même et auquel il peut donc s’identifier.

**XXe siècle :**

J-P. Sartre, *La nausée*

Commentaires de :

1. Profil d’une œuvre, *J-P. Sartre, La nausée*, n°18, éd. Hatier ;
2. J. Deguy commente *J-P. Sartre, La nausée*, coll. Foliothèque, n°28, éd. Gallimard.

A. Camus, *L’étranger*

Commentaires de :

1. B. Pingaud commente *A. Camus, L’étranger*, coll. Foliothèque, n°22, éd. Gallimard ;
2. Profil d’une œuvre, *A. Camus, L’étranger*, n°13, éd. Hatier.

## **G E O G R A P H I E**

Il est demandé au (à la) candidat(e) de choisir un sujet ou un problème qu’il (elle) devra traiter dans ses aspects géographiques. Exemples de sujets qui pourraient être choisis (liste non limitative) : les déserts ; l’effet de serre ; un pays ; une ville ; l’érosion ; les ressources en eau ; l’évolution du climat… Si les sujets peuvent être de natures diverses, on veillera toutefois à en choisir un qui peut donner lieu à une analyse géographique. Exemple de mauvais choix : l’excision n’est à priori pas un sujet géographique, surtout si le travail se centre essentiellement sur les aspects médicaux, psychologiques et sociaux de la problématique ;

Parler essentiellement d’un conflit ou de la situation de guerre dans un pays ; décrire une catastrophe dans un pays… Par ailleurs, la présentation d’un travail déjà proposé une année antérieure est considérée comme du plagiat, ce qui entraine l’annulation de l’examen (une cote de 0) et l’échec pour l’ensemble de l’épreuve d’entrée.

Le (La) candidat(e) doit rédiger un **texte principal** abordant ce sujet dans ses aspects géographiques (pour les directives à propos de ce texte principal, *cf. infra* « Directives pour la rédaction du texte principal »).

En plus de ce texte principal, le (la) candidat(e) rédigera un **résumé** d’une page maximum

* décrivant succinctement le sujet traité ;
* précisant en quoi le travail est géographique
* citant les principaux documents utilisés pour le réaliser.

**Ces 2 textes (le texte principal et le résumé) devront impérativement être déposés à l’école le vendredi 20 août** (il est possible que le délai de remise du travail soit légèrement avancé pour des raisons d’organisation)**.**

Le jour de l’examen, le (la) candidat(e) disposera d’un quart d’heure pour exposer et défendre son travail. Pour cet exposé, il (elle) pourra consulter son texte, son résumé ou tout autre document. En cours d’exposé, le professeur posera des questions afin d’apprécier la capacité du (de la) candidat(e) à vérifier la cohérence des idées énoncées.

L’évaluation se base sur l’exposé, les échanges au cours de celui-ci et les textes écrits remis au préalable. A la fin de l’examen, le professeur ne donne aucune appréciation ; elle est réservée en priorité au jury.

# Directives pour la rédaction du texte principal

Il doit s’agir d’un texte **composÉ personnellement** par le (la) candidat(e). ***Il ne peut absolument pas s’agir*** de la simple compilation de pages rédigées par quelqu’un d’autre (comme, par exemple, des pages trouvées sur le web et simplement imprimées ou des paragraphes recopiés d’un livre).

Si des **citations** sont utilisées dans le texte (exemple : des phrases ou paragraphes d’un livre ou d’une page web), elles seront entourées de guillemets et la source d’où elles proviennent sera toujours indiquée de manière claire et complète.

Ce texte pourra comporter de cartes, de graphiques ou toute autre illustration pour autant qu’elle soit jugée utile par rapport aux propos tenus dans le travail (évitez d’accumuler des photos ou autres documents sans réel apport pour le travail comme un beau paysage, par exemple). Il ne pourra dépasser un **maximum** de 6 pages, illustrations comprises. Le texte en lui-même devra représenter au minimum 3 pages du travail. Le texte peut être manuscrit.

Bon travail.

Christophe Vandeschrick

*PS : en cas de doute à propos de ce qui vous est demandé ou des directives, prenez contact avec le professeur via la personne responsable de l’organisation de l’examen d’entrée.*

## **M A T H E M A T H I Q U E S**

L'interprétation de la vie économique et sociale contemporaine exige fréquemment l'utilisation de données statistiques. Par ailleurs, si vous ouvrez un magazine ou un journal, vous y trouverez souvent des tableaux et graphiques pour présenter une information chiffrée. L’examen d’entrée de mathématiques portera sur la lecture et l'interprétation de tels tableaux et graphiques simples.

Outre une lecture toujours attentive, l'interprétation correcte de graphiques et tableaux exige la connaissance de quelques notions ou manipulations de base :

* calcul de proportions, exprimées en % (en pour-cent) ou en ‰ (en pour mille) ou alors sous forme décimale (exemple : 25 % = 0,25) ;
* la répartition proportionnelle d’une distribution (exemple : classement par âge des individus de la population d’une ville) ;
* la manipulation d’équations simples (exemples : a = b + c ; si a et b sont connus, comment calculer c ? *Idem* pour a = b\*c) ;
* le calcul d’une moyenne ;
* etc.

Cette liste reprend bien des manipulations mathématiques de base. (L’examen **ne portera pas sur des notions plus élaborées**, comme, par exemple, le calcul intégral ou la recherche des racines d’une fonction du 2e degré).

L’examen sera écrit. Il se composera d’une série d’exercices.

Pour l’examen, il est demandé de se munir d’une calculette et d’en connaître l’utilisation pour des calculs simples : additions et soustractions ; multiplications et divisions. Il n’est donc point nécessaire de disposer d’une calculette perfectionnée.

**Pour se préparer :**

Exemples de références bibliographiques pour préparer l’examen :

CHEVALIER Anne et autres (2009), *Référentiel de mathématiques*, De Boeck, 448p. *(Ouvrage très complet qui va au-delà de ce qui nécessaire pour l’examen d’entrée).*

JACQUEMIN Sophie (2011), *Vaincre les maths. Secondaire. 1er degré. Le calcul algébrique*, Édition D2H SA sous la marque Labor Éducation, 56 p.

*(Rappel des bases des mathématiques****; ouvrage disponible à la bibliothèque de l’école****).*

BAMS Maryse et autres (2010), *Actimath pour se qualifier*, Van In, 140 p.

*(Ouvrage qui couvre plus que ce qui est nécessaire pour l’examen d’entrée, mais est moins imposant que la 1re référence ;* ***ouvrage disponible à la bibliothèque de l’école****).*

***Attention : selon les éditions, le nombre de pages peut varier. À priori, il n’est pas indispensable de disposer de l’édition mentionnée ici.***

*Remarque : cette liste n’est pas limitative ; elle est uniquement indicative. Si vous disposez d’un manuel de mathématiques/statistiques en usage à la fin du cycle secondaire (5e et 6e années, voire d’années d’études antérieures), vous devriez y trouver toutes les explications nécessaires pour comprendre la matière qui sera l’objet de l’examen d’entrée.*

**-------------------------------------------**

1. 1857-1870 = Gouvernements libéraux - 1870-1878 = Gouvernements catholiques – 1878-1884 = Gouvernements libéraux –

 1884-1919 = Gouvernements catholiques [↑](#footnote-ref-1)